

Formulaire d'autorisation pour les certificats relatifs aux instances en droit de l'immigration

Préparation de la présence à une audience subséquente à la CISR ou à la SAR et des observations écrites.

Nom du client :

N° de certificat :

Veillez remplir le présent formulaire avec soin. Tout formulaire incomplet ou non accompagné des pièces jointes requises ne sera pas traité. Si vous avez déjà demandé une autorisation pour un certificat et que celui-ci a été modifié, ne renouvelez pas votre demande.

LORSQUE VOUS TÉLÉCHARGEZ LES DOCUMENTS SUR LE PORTAIL, SÉLECTIONNEZ « DOCUMENTS POUR D'AUTRES AUTORISATIONS EN DROIT DE L'IMMIGRATION »

S'il vous est nécessaire d'obtenir une couverture pour un plus grand nombre d'heures que celles prévues par les autorisations ci-dessous, vous devez présenter une demande d'augmentation discrétionnaire pour dépasser le plafond tarifaire lorsque vous soumettez votre demande de remboursement.

Pour les certificats relatifs aux instances en droit des réfugiés, veuillez consulter le formulaire d'autorisation visant les instances en droit des réfugiés afin de connaître les autorisations supplémentaires.

La présente demande d'autorisation concerne (cochez toutes les cases pertinentes et joignez les documents indiqués) :

Dix heures correspondant à la préparation d'une instance CH en deuxième étape

(possible pour les certificats délivrés à compter du 16 octobre 2023)

Dix heures supplémentaires correspondant à la représentation lors de la deuxième étape de traitement après qu'une approbation de principe a été donnée quant à une demande pour des considérations d'ordre humanitaire.

Documents à produire :

- Aucun. Les avocats peuvent être tenus de fournir une preuve de l'approbation de principe et/ou une lettre de l'IRCC énumérant d'autres documents ou renseignements requis pour le traitement de la demande à la deuxième étape.

Deux heures supplémentaires correspondant à la préparation d'une comparution ultérieure à des audiences de la CISR autres que celles qui ont lieu devant la SPR

(possible pour les certificats délivrés à compter du 16 octobre 2023)

Deux heures supplémentaires correspondant à la comparution ultérieure à la suite d'une audience qui s'est déroulée, mais qui n'a pas été achevée le :
(date précise) devant la :

- Section d'appel des réfugiés (SAR)
- Section de l'immigration (SI)
- Section d'appel de l'immigration (SAI)

Documents à produire :

- Aucun. Les avocats peuvent être tenus de fournir des avis de comparution et la preuve qu'une audience s'est déroulée après la vérification.

Remarque : La présente autorisation ne s'applique qu'à une seule audience qui s'étend sur plusieurs jours. Il est interdit de demander l'autorisation de deux heures correspondant à la « comparution ultérieure » pour une présence lorsque l'affaire n'a pas été traitée et qu'elle a été reportée ou ajournée.

Pour la couverture d'une audience ultérieure de contrôle des motifs de la détention en raison d'un maintien en détention, voir ci-dessous la rubrique Audience de contrôle des motifs de la détention.

Audiences de la Section d'appel des réfugiés

Quatre heures supplémentaires correspondant à la préparation d'une audience de la SAR (plus le temps de présence).

Documents à produire :

- Avis de comparution (Section d'appel des réfugiés)

Audience de contrôle des motifs de la détention

Trois heures supplémentaires correspondant à la préparation d'une audience ultérieure de contrôle des motifs de sa détention dont la tenue est prévue le :

Audience d'examen des risques avant renvoi

Six heures supplémentaires correspondant à la préparation d'une audience d'examen des risques avant renvoi (plus le temps de présence).

Documents à produire :

- Avis de comparution (Examen des risques avant renvoi)

Examen des risques avant renvoi – Pondération des risques

Six heures supplémentaires pour présenter des observations sur la pondération des risques en vertu du paragraphe 115(2) de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

Documents à produire :

- Correspondance d'IRCC demandant la présentation d'observations quant à la pondération des risques.

Confirmation

J'atteste que les autorisations demandées répondent aux critères ci-dessus.

Nom :

Date :

Veillez utiliser *Aide juridique en ligne* pour transmettre le présent formulaire ainsi que toute pièce jointe sous la page Autorisation/Modification des certificats.

Assurez-vous que l'autorisation a été ajoutée au certificat dans *Aide juridique en ligne* avant de commencer votre compte.

--	--	--

Les renseignements personnels figurant dans le présent formulaire sont recueillis en vertu de la *Loi de 2020 sur les services d'aide juridique* aux fins de la prestation de services d'aide juridique en application de la *Loi sur les services d'aide juridique*.

Les questions à ce sujet doivent être adressées à l'agent(e) de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée, à fippa@lao.on.ca ou au 1 800 668-8258.



LEGAL AID ONTARIO
AIDE JURIDIQUE ONTARIO